



<b>CONDITIONS GENERALES DE VENTE et D'UTILISATION (CGVU) HIVER 2018/2019</b>	
--	--

**POUR LES TITRES DE TRANSPORT VENDUS PAR LA SA TELEPHERIQUE LE PLENEY ET SES MANDATAIRES  
UTILISABLES SUR LES REMONTEES MECANIQUES DES DOMAINES MORZINE / LES GETS ET PORTES DU  
SOLEIL**

La SA TELEPHERIQUE LE PLENEY, son siège social est situé : 200 Taille de Mas du Pleney – BP 74 - F- 74110 MORZINE

Téléphone : 04 50 79 00 38 Adresse email : [contact@ski-morzine.com](mailto:contact@ski-morzine.com).

Les présentes conditions concernent la vente de titres de transport pour l'utilisation des remontées mécaniques des domaines skiables Morzine, Morzine / Les Gets et Portes du Soleil, en caisse et sur Internet <http://www.ski-morzine.com>. L'hébergement du site est assuré par la société XSALTO ([www.xsalto.com](http://www.xsalto.com)), 6, avenue Pierre de Coubertin/F- 38170 SEYSSINET PARISSET. Elles s'appliquent pour les titres de transport vendus pour la saison en cours.

**Article 1 : Prix et modalité de paiements :**

Les prix des forfaits sont indiqués Toutes Taxes Comprises (TTC) en euros suivant le taux de TVA en vigueur, dans les présentes conditions générales de vente et les tarifs diffusés à la clientèle en caisse et sur internet.

Chaque émission de forfait en caisse donne lieu à la remise d'un justificatif d'achat sur lequel est mentionné les caractéristiques du titre vendu, ce ticket conclut la vente. Sur internet un email sera adressé à l'acheteur dans sa boîte aux lettres électronique. Ces justificatifs doivent être conservés pour être présentés à l'appui de toute demande. Les paiements sont effectués :

**En caisse** soit par chèque tiré sur un compte bancaire ouvert en France émis à l'ordre de la SA TELEPHERIQUE LE PLENEY, soit en espèces limité à 1 000.00 €, soit par carte bancaire, soit en chèques vacances.

**Sur Internet** : uniquement par carte bancaire

**Article 2 : Conditions d'utilisation des forfaits**

Le titre de transport délivré est strictement personnel : il est incessible et non-transmissible.

La durée de validité d'un titre de transport est indiquée sur le ticket de caisse ou sur le récapitulatif de la commande pour une vente INTERNET.

L'utilisateur devra faire sa première montée sur le secteur français pour les forfaits Portes du Soleil.

Les forfaits d'une durée supérieure à huit jours ne sont valables que munis d'une photographie récente.

Le forfait donne droit pendant la durée de sa validité à la libre circulation sur les remontées mécaniques en service du domaine skiable correspondant à la zone de validité du forfait.

L'utilisateur doit être porteur de son titre de transport durant tout le trajet de l'aire de départ à l'aire d'arrivée de la remontée mécanique. Il peut être demandé à tout moment aux remontées mécaniques pour contrôle de sa validité.

L'absence de titre de transport ou l'usage d'un titre de transport non conforme ou falsifié est passible d'une indemnité forfaitaire de 5 (cinq) x 1 forfait journée du domaine concerné conformément à la législation en vigueur (loi n°85-1407 du 30 décembre 1985). Le forfait pourra être bloqué en cas de fraude.

Tout enfant de moins de 5 ans skieur doit être accompagné et nous délivrerons un titre de transport gratuit sur présentation d'un justificatif d'âge, à charge le support « mains libres » 3 €. Sur Internet le forfait ne sera pas validé si le justificatif n'est pas conforme. En cas de rechargement, un délai maximum de 24 heures est nécessaire pour validation.

Validité des forfaits

Les forfaits vendus au cours de l'hiver ne sont plus valables après la date de fermeture des remontées mécaniques.

Retrait du titre de transport

Le titre de transport peut être retiré par un contrôleur assermenté au contrevenant dans les 2 cas suivants :

- pour rapporter la preuve d'une contravention ou d'un délit (faux, escroquerie...) à fournir à l'appui d'une plainte auprès de la Gendarmerie,
- pour restituer le titre de transport à son véritable propriétaire.

Forfait saison

Une photo récente est obligatoire sur tous les forfaits saison. Le forfait saison est strictement personnel et ne peut être prêté. Aucun remboursement total ou partiel ne pourra être effectué après achat. Le forfait saison ne bénéficie pas de points fidélité « soleil ».

**Article 3 : Perte ou vol du titre de transport :**

En cas de perte ou de vol, sur présentation du justificatif de vente ou du justificatif de commande mentionnant le numéro de forfait, le forfait perdu sera bloqué et un forfait de remplacement sera délivré avec 3 € de support mains libres. Les forfaits retrouvés sont recueillis par un service central (Caisse Internet situé sous la télécabine du Pleney Tél. : 04 50 79 00 39). Aucun forfait ne sera remboursé.

**Article 4 : Dédommagement en cas d'interruption du service :**

Les interruptions de service partielles pour cause de tempête ou de maintenance ne donnent droit à aucune compensation. Seul l'arrêt de plus de 90% des installations auxquelles le titre de transport donne accès et à partir d'une journée complète donnera droit à un dédommagement calculé en fin de séjour et qui sera égal à la différence entre le prix payé par le client et les journées utilisées par l'utilisateur multipliées par le tarif de base.

L'utilisateur ne saurait prétendre à une quelconque somme ou prestation excédant cette indemnisation forfaitaire.



<b>CONDITIONS GENERALES DE VENTE et D'UTILISATION (CGVU) HIVER 2018/2019</b>	
--	--

**Article 5 : Dédommagement en cas de maladie, accident ou motif personnel**

Il ne sera procédé à aucun remboursement des titres de transport pour accident, maladie ou toute autre cause personnelle quelle que soit la durée du forfait. Un service d'assurance peut couvrir ce risque : cf. article 6.

**Article 6 : Assurance :**

Les assurances personnelles ne couvrant pas nécessairement la totalité des risques encourus par la pratique du ski, un produit d'assurance ski propre aux stations des Portes du Soleil, appelé « Snowrisk » est proposé au choix de la clientèle. Les remontées mécaniques ne sont que vendeurs de l'assurance, le contrat est établi entre le skieur et la compagnie d'assurance.

L'assurance SNOWRISK est proposée par le cabinet GRITCHEN ASSURANCES. Tous les détails sur [www.snowrisk.com](http://www.snowrisk.com) Seules les conditions d'utilisation et les garanties exposées dans les prospectus d'information disponibles en caisse et sur le site de vente en ligne s'appliquent et peuvent faire l'objet de modifications sans préavis.

La durée de l'assurance est la même que la durée du titre de transport. Le ticket de caisse, de caisse automatique et le justificatif de commande Internet, font office de justificatif d'assurance.

**Article 7 : Support « Mains libres » LEGIC**

Les titres de transport sont proposés aux clients en édition sur des supports « mains libres » dont le prix est à la charge du client (3 Euros, sauf pour les colonies et les professionnels sous contrat). Les supports mains libres sont rechargeables et non remboursables. Le contrôle s'opère en passant entre les antennes prévues à cet effet.

**Article 8 : Commande INTERNET et exécution de la commande**

La commande se fait exclusivement en ligne sur Internet en utilisant le site [www.ski-morzine.com](http://www.ski-morzine.com)

La commande doit être effectuée au minimum :

- pour une 1<sup>ère</sup> commande : 2 jours avant le premier jour de validité du forfait.
- pour un rechargement : 30 minutes avant de se rendre sur les pistes.

La commande fait l'objet d'une confirmation par un email adressé à l'acheteur dans sa boîte aux lettres électronique qui mentionne :

- Le numéro de commande,
- Les coordonnées de l'acheteur,
- Le détail de la commande : domaine / durée de validité / catégorie de personnes / date de 1<sup>er</sup> jour de ski / prix / numéro de vente Internet,
- Pour un premier achat, le lieu de retrait des forfaits,
- La SA TELEPHERIQUE LE PLENEY s'engage à annuler les forfaits non utilisés durant les 14 jours qui suivent la commande. Pour ce faire, il suffit d'envoyer un mail à [contact@ski-morzine.com](mailto:contact@ski-morzine.com) »

Le paiement est immédiat et se fait par carte bancaire. Les données enregistrées par le système de paiement par carte bancaire en ligne des Banques partenaires constituent la preuve des transactions financières. Le refus de débit du compte bancaire de l'acheteur par sa banque entraîne l'annulation du processus de commande.

**Disponibilité et délivrance des titres de transport séjours** (pour une 1<sup>ère</sup> commande)

Le ou les titres de transport (hors forfait saison) peuvent être retirés à l'aide du mail de confirmation de la commande sur papier ou sur téléphone, à la caisse internet située sous la télécabine du Pleneu.

**Article 9 : Tarifs applicables :**

Seuls les tarifs disponibles auprès des bureaux administratifs font foi. Les tarifs peuvent faire l'objet de modifications à tout moment sans information préalable suivant les conditions d'enneigement sauf dispositions contractuelles.

**Article 10 : Tarif « TRIBU » Morzine - Les Gets**

Pour l'achat simultané en ligne d'au moins 4 forfaits Morzine - Les Gets de même durée (6 à 12 jours consécutifs) plein tarif, la SA TELEPHERIQUE LE PLENEY accorde une réduction de 5% **uniquement sur Internet** En aucun cas le tarif Tribu ne sera accordé aux caisses de remontées mécaniques de la station.

**Article 11 : Tarif « FAMILLE » Portes du Soleil et Morzine – Les Gets (séjour)**

Les tarifs famille Portes Du Soleil et Morzine / les Gets sont vendus en caisses et sur internet, sur présentation d'un justificatif prouvant la filiation. Ce tarif n'est accordé qu'aux familles parents-enfants/jeunes (jusqu'à 19 ans inclus).

**Sur internet :** -10% du tarif internet à partir de 6 jours consécutifs

**En caisse :** -10% du tarif caisse à partir de 6 jours consécutifs

**Article 12 : Catégories d'usagers :**

Les tarifs appliqués font référence aux catégories de clients suivantes :

Catégorie :	Justificatifs demandés et conditions particulières :
-------------	--

GROUPES CONSTITUES	
<b>Classes de neige, Lycée, collège, colonie (à partir de 13 pers.)</b>	Demande écrite sur un courrier à l'en-tête de l'organisme ou règlement unique en caisse avec un moyen de paiement identifié.
<b>Skis clubs (au delà de 30 personnes)</b>	
<b>Autres groupes, associations et CE</b>	
INDIVIDUELS	
<b>Enfants - 5 ans</b>	Livret de famille ou justificatif d'identité avec la date de naissance du bénéficiaire
<b>Enfants de 5 ans à 15 ans inclus</b>	
<b>Seniors de 65 ans à 74 ans inclus</b>	Justificatif d'identité avec date de naissance du bénéficiaire Super sénior : Photo obligatoire à partir de 2 jours
<b>Super seniors + 75 ans</b>	
<b>Jeunes de 16 à 19 ans inclus</b>	Justificatif d'identité avec date de naissance
<b>Adulte de 20 à 64 ans inclus</b>	
<b>Enfants débutants + 5 ans et - 12 ans Adultes débutants de 12 à 64 ans inclus</b>	Achat obligatoire aux écoles de ski avec cours collectifs au niveau flocon et préparation 1 <sup>ère</sup> étoile.
<b>Handicapés PMR</b>	CMI Invalidité

### **Article 13 : Tarif « Early Booking » et ventes FLASH Portes du Soleil et Morzine - Les Gets**

Les offres promotionnelles ne sont pas cumulables avec toutes autres réductions ou promotions

#### 13.a Early booking:

Vente uniquement sur Internet pour les forfaits individuels dès 5 jours (hors forfait saison, famille, groupe)

	Hors vacances scolaires	Pendant les vacances scolaires
Jusqu'au 07/10/2018	- 15 %	- 10 %
Du 08/10/18 au 22/11/2018	- 10 %	- 5 %

#### 13.b : Ventes flash

En vente uniquement sur internet dès le vendredi précédent. Offre limitée à 100 forfaits par jour par domaine skiable et 1 seule transaction par client

Les mardis et jeudis, forfait journée à tarif réduit du 05/01/2019 au 08/02/2019, du 09/03/2019 au 16/03/2019 et du 24/03/2019 à la fin de saison.

### **Article 14 : Forfait saison et forfait 5 heures**

Les **forfaits saisons** en 1er achat seront préparés à l'avance à partir de fin novembre sur un support mains libres.

Ils seront envoyés par courrier postal sous 10 jours ouvrés (voir article 18) ou retirés 3 jours minimum après la commande à la caisse internet du Pleney.

Pour les rechargements saisons, privilégiez la réutilisation de votre ancienne carte saison.

Un délai de 1 jour pour validation des informations par nos services est nécessaire. Dans tous les cas la photo est obligatoire.

Les bons de réduction attribués avec un achat en rechargement de forfait saison **seront à retirer au Pont INFO situé à la Maison des Gets**. Les bons Privineige seront envoyés par mail dans la boîte électronique de l'acheteur et devront être validés sur internet par le client avec l'aide des codes communiqués.

Aucun remboursement total ou partiel d'un forfait saison ne pourra être effectué après achat.

Conditions du **forfait 5 heures** : décompte du temps dès le premier passage à une borne de contrôle. Les périodes de ski non utilisées ne sont pas remboursées.

### **Article 15 : Réductions et gratuités**

Des réductions ou des gratuités sont proposées à différentes catégories de personnes selon les modalités disponibles aux points de vente caisse ou internet avec présentation ou scan au moment de l'achat, de pièces justifiant l'avantage tarifaire accordé.

Aucune réduction ou gratuité ne sera accordée après l'achat.

### **Article 16 : Conditions météorologiques**

L'exploitant ne peut être tenu responsable des conditions météorologiques rencontrées lors de l'utilisation du titre.

Il est de la responsabilité de chaque client de se renseigner sur les conditions climatiques et de visibilité par tous les moyens mis à sa disposition.

### **Article 17 : Textiles**

Les textiles achetés sur internet seront envoyés dans un délai de 10 jours hors jours fériés et week-end. Les textiles ne sont pas remboursables. Les échanges sont possibles dans un délai de 7 jours, sur présentation de la confirmation d'achat et à condition que les articles n'aient pas été portés.

### **Article 18 : Envoi des forfaits et textiles**

- des forfaits séjours par courrier postal sous 10 jours ouvrés avant l'arrivée, tarif de l'envoi 1€90
- des textiles dans un délai de 10 jours ouvrés, tarif de l'envoi pour la France 3€, pour l'étranger 5 €.

### **Article 19 : Points fidélités Portes du Soleil uniquement sur internet**

Le règlement est affiché aux caisses et disponible sur internet.

Les points fidélités acquis en caisse, cumulés sur plusieurs années doivent obligatoirement être utilisés durant la saison 2018/2019 sous peine d'être perdu.

Un nouveau système de fidélisation est en place dès la saison 2018/2019 :

A partir du site de vente en ligne le client est invité à adhérer à « My Club PDS ».

A l'activation de son compte le client enregistre des cartes à partir du numéro WTP. Il peut inscrire jusqu'à 5 cartes.

Dans son compte un seul compteur indique les « Soleils » acquis.

200 soleils sont nécessaires pour la délivrance d'un forfait journée gratuit Portes du Soleil.

Son compteur indique qu'il peut bénéficier d'une journée PDS alors il choisit sur quelle carte charger la journée acquise.

Sur son compte le client voit le récapitulatif de ses achats par carte.

### **Article 20 : Conditions particulières**

Classeur à consulter en caisse

### **Article 21 : Consignes de sécurité**

Dans son intérêt l'utilisateur doit lire et respecter les consignes de sécurité

### **Article 22 : Détention des données privées et nominatives.**

Le Site garantit qu'il ne détient à aucun moment des données confidentielles liées au fonctionnement du système de paiement par carte bancaire. Les données nominatives recueillies par la société SA TELEPHERIQUE LE PLENEY dans le cadre du traitement des commandes ne seront pas confiées à des entreprises extérieures et seront régulièrement déclarées auprès de la CNIL. L'acheteur et les personnes mentionnées bénéficient conformément à l'article 32 de la loi « Informatique et Libertés » d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer au siège de la société SA TELEPHERIQUE LE PLENEY.

Pour exercer ce droit : envoi d'un mail à [contact@ski-morzine.com](mailto:contact@ski-morzine.com)

### **Article 23 - PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL**

Dans le cadre de l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les Conditions Générales de Vente et d'utilisation des forfaits de remontées mécaniques ont été mises à jour conformément aux nouvelles directives européennes en matière de confidentialité. L'ensemble des informations qui sont demandées par la SA TELEPHERIQUE LE PLENEY pour la délivrance d'un forfait est obligatoire. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, l'émission du forfait ne pourra intervenir. Certaines données (adresse postale, e-mail, n° tél.) pourront également être demandées aux Clients par la SA TELEPHERIQUE LE PLENEY pour permettre l'envoi d'offres commerciales par cette dernière, selon les modalités prévues par la loi LCEN du 21 juin 2004.

Les données relatives aux déplacements sont également collectées à des fins de gestion des opérations d'accès aux remontées mécaniques et de contrôle des titres de transport. Les données sont aussi recueillies à des fins statistiques.

L'ensemble de ces données est uniquement destiné à la société SA TELEPHERIQUE LE PLENEY.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés n°78- du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, suivi des décrets n° 2005-1309 du 20 octobre 2005 et n° 2007-451 du 25 mars 2007 le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes auprès de la société en écrivant à l'adresse suivante : SA TELEPHERIQUE LE PLENEY, 200 Taille de Mas du Pleney, BP 74, 74110 MORZINE. Responsable du traitement : Service Caisses. Finalités du traitement : Billetterie et contrôle d'accès.

En application de l'article 90 du décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005, toute personne peut recevoir les informations du présent paragraphe sur un support écrit, après une simple demande orale ou écrite auprès du service susvisé.

### **Article 24 : Réclamation, suggestion et service à la clientèle**

Les réclamations et suggestions peuvent être faites dans un délai de 1 mois : par écrit au siège de la SA TELEPHERIQUE LE PLENEY (SA TELEPHERIQUE LE PLENEY, 200 Taille de Mas du Pleney, B.P. 74, 74110 MORZINE) ou par email [contact@ski-morzine.com](mailto:contact@ski-morzine.com) ou sur les fiches « votre avis nous intéresse » mises à disposition sur les remontées mécaniques, aux caisses et à l'office de tourisme.

A défaut de réponse satisfaisante dans le délai ci-dessus mentionné, le consommateur a la possibilité de saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage dont les coordonnées et modalités de saisie peuvent être obtenues en consultant son site Internet : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)

L'avis rendu par le médiateur ne s'impose pas aux parties au contrat. A défaut de règlement amiable, le litige peut être porté devant les juridictions compétentes.

### **Article 25 : Traduction et loi applicable – Règlement des litiges**

Le présent contrat est soumis à la loi française. Dans le cas où les présentes CGVU seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes CGVU est la seule à faire foi. En conséquence, en cas de difficulté d'interprétation/d'application de l'une quelconque des dispositions présentes CGVU, il conviendra de référer expressément et exclusivement à la version française. Les présentes CGVU sont soumises tant pour leur interprétation que leur mise en œuvre, au droit français.

En cas de contentieux judiciaire, seuls les tribunaux du ressort du Tribunal de Bonneville sont compétents.